

149E CONGRÈS NATIONAL DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES DU CTHS
14-18 AVRIL 2025, ORLÉANS
« RECONSTRUIRE, RÉFORMER, REFONDER »

Marie Dupond

Historienne des sciences et des techniques, éditrice, chargée de la valorisation des archives
Guizot (Association François Guizot/plateforme EMAN (Thalim/ENS-CNRS))

Titre :

Du progrès à la civilisation, Guizot et l'Académie des sciences morales et politiques :
Rétablir une institution, réformer une épistémologie, fonder une pratique scientifique

Je travaille, je lis et je me promène. Je suis plongé dans mon 3ème volume, mon ministère de l'Instruction publique. Je lis Mad. du Deffand. J'ai sur la société du 18e siècle une double impression. Je ne l'aime pas, je ne l'estime pas ; elle est contraire à mes instincts spontanés et à mes idées réfléchies. Et pourtant je sens qu'elle pouvait, qu'elle devait séduire et plaire. Noble et animée, c'est bien tentant, pour un temps du moins. Je suis fâché quand je découvre en moi des faiblesses rétrospectives et imaginaires. C'est bien assez des réelles et des actuelles.¹

François Guizot à son ami, membre de l'Académie française,
Louis Vitet, Val Richer, le 1er septembre 1859

Je suis très heureuse d'être ici, avec vous, dans le cadre de cette session consacrée aux acteurs de « Réforme et refondation » pour éclairer l'action de Guizot, non comme conservateur, mais comme homme de sciences, de réforme et de progrès, en l'envisageant du point de vue de l'éditrice et de l'historienne des sciences et des techniques.

L'année dernière, j'ai pu présenter Guizot épistolier, dans le cadre des commémorations du 150^e anniversaire de sa mort, en soulignant le caractère décisif de sa correspondance dans son existence mais aussi dans son œuvre politique et intellectuelle.

Le projet Guizot épistolier, l'édition de 50.000 folios de ses archives personnelles, de 1806 à 1874, conduit à déterminer des enjeux éditoriaux et historiographiques transversaux.²

Un des premiers enjeux est de libérer Guizot, d'une réception historique tendue entre l'historien et le politique, entre l'œuvre positive du ministre de l'Instruction publique et la

¹ Guizot, François (1787-1874), Val-Richer, le 1er septembre 1859, François Guizot à Louis Vitet, 1859-09-01. Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle): <https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/7256>

² « François Guizot épistolier : Les correspondances académiques, politiques et diplomatiques d'un acteur du XIX^e siècle », Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). <https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/7972>. Sur la méthodologie éditoriale établie : Dupond, M. (2021), « L'édition numérique de la correspondance de François Guizot et de la princesse de Lieven (1836-1856) sur la plateforme EMAN : Association François-Guizot – ITEM (CNRS/ENS) ». *Le virtuel au service du chercheur*, édité par Sylvie Le Clech, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques.

chute du Ministre des affaires étrangères, et du président du Conseil de 1848.

1832-1874 : Guizot, les académies et les académiciens

L'archive épistolaire Guizot amène à interroger et resserrer les rapports entre action publique et œuvre intellectuelle, en considérant son action académique de 1832 à 1874, sans la rupture de 1848, et pour réexaminer sa posture publique, institutionnelle et scientifique après la chute de la Monarchie de Juillet.

L'action de Guizot en faveur de l'Académie des sciences morales et politiques est attachée à son premier ministère de l'Instruction publique d'octobre 1832 à Novembre 1834.

En interrogeant les conditions et le processus de la création de l'Académie des sciences morales et politiques en 1832, après la Révolution de Juillet 1830, les historiens de l'institution et les biographes de Guizot semblent hésiter en abordant la préparation du décret d'octobre. S'agit-il d'une fondation ou d'une refondation ? Il faut alors déterminer la nature de ses liens avec la seconde classe de l'Institut de 1795, supprimée lors de la réforme de 1803. Il faudrait encore envisager la posture de Guizot en 1855 lorsqu'il est question d'une nouvelle réforme de l'Institution savante et de la réorganisation des domaines de connaissances sous Napoléon III.

Je renvoie aux études des académiciens des sciences morales et politiques qui dans le cadre de leur pratique institutionnelle ont eu à investir la question : « Guizot et l'Académie des sciences morales et politiques. »³ En 2004, l'historien et académicien G. de Broglie avoue que :

C'est une tâche redoutable que d'évoquer un historien aussi complet et aussi considérable que Guizot, [...] [après] les éloges de Jules Simon à sa mort, et de Pierre Clarac au centenaire de sa mort en 1974, sans parler des hommages qui lui ont été rendus à l'Académie française et à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres dont il était également membre.⁴

S'il faut bien sûr considérer les conditions politiques des péripéties institutionnelles des sciences morales et politiques au XIX^e siècle, comme elles ont été encore si bien éclairées par J.C. Casanova à l'Institut récemment⁵, il semble qu'une inscription de l'action de Guizot dans le temps plus long, et lent, de l'histoire des sciences et de leurs applications, permette de sortir de la traditionnelle tension historiographique entre l'historien et le politique et d'observer les innovations épistémologiques proposées par Guizot, notamment au travers de sa défense et de la fondation des sciences morales et politiques, en revisitant la voie tracée par les sciences mathématiques et leurs applications.⁶

³ Clarac, P. (1974), *Guizot mourait il y a cent ans*, Firmin-Didot, Paris., Amouroux, H. (1995). « Des hommes qui par leurs œuvres ont illustré leur temps » in *Institut de France, Histoire des cinq académies* (p. 337-441). Perrin, Paris.

⁴ De Broglie, G. (2024), « Guizot. Communication à l'Académie des Sciences morales et politiques » <https://www.academie-francaise.fr/guizot-communication-lacademie-des-sciences-morales-et-politiques>

⁵ Casanova, J.-C. (2024), « Guizot et l'Académie des sciences morales et politiques », *François Guizot, historien, philosophe, homme d'Etat*, Calmann Levy, Paris.

⁶ Sur l'application des mathématiques et l'idée de progrès au XVIII^e siècle voir Dupond M. (2014), « Édition de la correspondance de Gaspard Monge (1795-1799) : Ce qu'elle révèle de l'engagement public d'un géomètre au cours de la Révolution française », (Vol. I&II), Thèse de doctorat (dir. J. Dhombres (EHESS) et J. Christianidis (Univ. d'Athènes)), Athènes. Voir aussi L'édition numérique « La correspondance du géomètre Gaspard Monge

1826 : L'article « Encyclopédie » de Guizot

Je proposerais donc d'aborder la question de Guizot et de l'Académie des sciences morales et politiques, depuis la perspective de l'histoire de l'idée de progrès mise en œuvre par les hommes de sciences depuis le XVII^e siècle.

En 1826, l'homme de lettres Guizot, alors à l'écart de l'université et dans l'opposition politique, nous y invite au travers de son article « Encyclopédie », un petit texte, peu cité et commenté, distribué « gratis », comme il est indiqué dans le prospectus de *L'Encyclopédie progressive ou collection de traités sur l'histoire, l'état actuel et le progrès des connaissances humaines*⁷.

Il faut noter que non content de prendre la suite de Diderot dans l'Encyclopédie raisonnée de 1751, en rédigeant l'article « Encyclopédie », il prend aussi la suite de d'Alembert car cet article constitue le « Discours préliminaire » de *L'Encyclopédie progressive*.

Dans cet article, Guizot porte une critique sur le XVIII^e siècle, tout en employant la méthode établie par ce siècle, pour le dépasser, cela lui permet alors de définir l'objectif commun à atteindre pour la communauté scientifique en ce début du XIX^e siècle. Son ami, mentor et partenaire intellectuel, depuis 1812, Royer-Collard, lui écrit le 22 octobre 1826 après la lecture de son article « Encyclopédie » :

Je rentrerai avec plaisir dans la société des esprits. Elle est bien calme aujourd'hui, cette société-là, mais sans tirer le canon, elle gagne du chemin, et elle établit insensiblement sa puissance. Il faut que je vous dise que vous l'avez décrite avec une vérité parfaite dans les vingt dernières pages de votre « Encyclopédie » ; je n'ai vu nulle part l'époque si bien comprise et si bien appréciée. Ce sont bien là nos vérités, avec leur sobre et judicieuse application.⁸

L'idée de progrès des mathématiciens du XVIII^e siècle, comme elle est exposée par d'Alembert dans le discours préliminaire de l'*Encyclopédie*, est fondée épistémologiquement par deux procédures : la classification et l'application. Nous les devons à deux acteurs du progrès scientifique du XVII^e siècle, l'anglais Bacon et le français Descartes.

Comme d'Alembert et Condorcet, Guizot montre dans les premières pages de son article les limites de la procédure de classification qui apparaissent nettement dès lors que l'on entreprend une tâche encyclopédique de cartographie et d'organisation systématique des connaissances. Elle a ses limites, tout en étant nécessaire, sans principes jamais définitivement établis. Comme Guizot le rappelle, le choix de l'*Encyclopédie* de 1751, emprunte le principe de Bacon et Chambers de classification des sciences à partir des facultés de l'esprit humain. On se doute qu'il est difficile pour l'historien Guizot de se soumettre à une dissociation des sciences qui cantonne l'histoire à la mémoire, en l'excluant du domaine

(1746-1818) », <https://eman-archives.org/monge/> ; Marie Dupond (UDPN/USPC) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

⁷ Guizot, F. (1826), *Encyclopédie progressive, ou Collection de traités sur l'histoire, l'état actuel et les progrès des connaissances humaines*. « Encyclopédie, article servant de discours préliminaire ».

⁸ Royer-Collard, Pierre-Paul Royer, dit (1763-1845), Châteauvieux, le 22 octobre 1826, Royer-Collard à François Guizot, 1826-10-22. Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). <https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/7386>

de la raison. Guizot rappelle un autre principe possible, utilisé par Condorcet, le classement des sciences par leur objet : cela permet de distinguer les sciences physiques et les sciences morales.

La nouveauté et la diversité des travaux présentés dans cette tentative encyclopédique détermine alors le choix d'une encyclopédie, non pas raisonnée, mais progressive, avec l'actualité des résultats des sciences.

[...] nous voulons pouvoir toujours y traiter, surtout en fait de sciences morales et politiques, les questions qui, au moment de leur publication, mèrîteront l'intérêt ou occuperont spécialement l'attention du public.⁹

Par contre, Guizot ne revient pas sur la procédure cartésienne d'application d'une méthode d'un domaine, à la résolution d'un problème d'un autre domaine. Cela permet à la science de définir et d'investir de nouveaux territoires, et de pouvoir envisager des progrès par une augmentation indéfinie des connaissances :

On a beaucoup parlé de la philosophie du 18^e siècle, [...] des immenses progrès qu'elle a fait faire à l'esprit humain. [...] mais ce n'est point-là le grand côté du siècle ni son caractère dominant. [...]

Ce qui le distingue et fera sa gloire, c'est d'avoir recherché et accepté les conséquences pratiques de ses idées, d'avoir mis la science en contact avec la société.

[...] le premier, celui-ci a proclamé que la vérité avait droit de gouverner le monde. C'est un siècle d'application bien plus que de théorie, de civilisation bien plus que de science. [...] il a changé sans retour la condition de l'humanité.¹⁰

Guizot souligne que les connaissances et les idées du XVII^e siècle « n'avaient nul effet réel et pratique » et, que dans « leurs rapports avec l'état social, les doctrines étaient sans conséquence et la vérité sans pouvoir ».¹¹

Le 18^e siècle au contraire n'a point cultivé les sciences morales pour elles-mêmes et d'une façon désintéressée [...] ; en philosophie, en histoire, c'est un but déterminé d'avance qu'ils poursuivent ; la vérité est pour eux un moyen ; ils la cherchent comme un argument au profit d'une cause, comme une arme pour un combat.

[...] la science est devenue pratique, la vérité puissante ; elles ne se tiennent plus à l'écart du monde réel [...] et le somment de se régler selon leurs lois, le droit réclame l'empire sur le fait ; les doctrines sont des événements.¹²

Cela détermine alors une pratique scientifique qui coordonne posture critique et action publique :

[...] aux progrès de l'esprit humain doivent correspondre ceux de l'espèce humaine ; considéré dans son existence terrestre, c'est pour la civilisation, pour le développement et l'amélioration de l'état social, que l'homme vit et travaille.¹³

L'application des sciences morales et politiques permet de passer du paradigme du progrès à celui de la civilisation. Ainsi le perfectionnement de l'esprit correspondrait au bonheur de l'espèce humaine.

⁹ Guizot F. (1826), « Prospectus », p. 6.

¹⁰ Guizot F. (1826), p. 3.

¹¹ Guizot F. (1826), p. 4.

¹² Guizot F. (1826), p. 4.

¹³ Guizot F. (1826), p. 13.

1782-1836 : Condorcet et Guizot, la défense des sciences morales et politiques à l'Académie française

Strictement l'Académie est créée par Guizot en 1832. Une « Académie des sciences morales et politiques » comme l'Académie des sciences, ou l'Académie française, n'a jamais existé avant.

Au XVII^e siècle, les créations académiques s'inscrivent dans le développement des sciences, l'établissement de méthodes d'acquisitions et illustrent autant qu'elles fondent et mettent en œuvre l'idée de progrès.

Au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'idée de progrès est un instrument de réforme de la pratique et de l'esprit scientifiques par la détermination d'un but commun. Le progrès par développement des rapports entre les sciences, entre les sciences et les arts se réalise au sein d'une pratique collective.

Condorcet en 1782, lors de son discours de réception à l'Académie française, défend l'idée de progrès et son programme développé par les mathématiciens au sein de l'Académie des sciences : Établir un passage de l'« ère des querelles » à celle des « bons sentiments »

Cette **union entre les sciences et les lettres** dont vous cherchez, Messieurs, à resserrer les liens, est un des caractères qui devraient distinguer ce siècle où, pour la première fois, le système général des principes de nos connaissances a été développé ; où la **méthode de découvrir la vérité a été réduite en art**, et pour ainsi dire **en formules** ; où la raison a enfin reconnu la route qu'elle doit suivre, et saisi le fil qui l'empêchera de s'égarer [...] et nous pouvons nous écrier enfin : la vérité a vaincu ; le genre humain est sauvé !¹⁴

Condorcet dépasse son maître d'Alembert, avec audace, il défend une union entre les sciences et les lettres au travers de l'application des sciences mathématiques aux phénomènes sociaux¹⁵ : développer les liens entre les domaines de connaissances, pour assurer une marche certaine de tous les domaines :

La **marche des sciences morales** sera donc plus lente que celle **des sciences physiques**, [...] Mais pendant que, dans les sciences morales, l'opinion encore incertaine semble quelquefois **retourner sur ses pas**, et s'attacher aux mêmes erreurs qu'elle avoit abjurées ; les sages s'occupent loin d'elle à enrichir, par d'heureuses découvertes, le système des connaissances humaines ; [...]

L'**union entre ces deux ordres** de connaissances **agrandit** la sphère des **sciences morales**, et peut seule y **donner aux faits cette exactitude**, aux résultats cette précision qui distinguent les vérités dignes d'entrer dans le système des sciences, [...] : elle rend à-la-fois **les savans plus respectables**, en rendant leurs **spéculations** plus directement **utiles**, et **les philosophes plus sages**, en leur faisant prendre l'habitude de cette marche lente, mais assurée, à laquelle l'**étude de la nature** est assujettie [...].¹⁶

En 1836, 54 ans plus tard, Guizot à son tour dans son discours de réception à

¹⁴ Condorcet (1782), « Discours de réception à l'Académie française ».

<https://www.academie-francaise.fr/discours-de-reception-du-marquis-de-condorcet>

¹⁵ Condorcet (1782), « Discours [...] ».

¹⁶ Condorcet (1782), « Discours [...] ».

l'Académie française, défend le programme du XVIII^e siècle, qui a permis que l'« ordre civil », ne soit plus une question religieuse et devienne un objet d'étude, tout en soulignant qu'il ne l'a pas réalisé. Au XIX^e siècle, après la Révolution de 1830, et quatre ans après la création de l'Académie des sciences morales et politiques, le ton est enthousiaste :

Oui, Messieurs, la philosophie du XVIII^e siècle avait conçu pour les sociétés humaines des prétentions, des espérances bien téméraires. [...] Mise à l'épreuve, elle a subi de grandes, de dououreuses défaites. Et pourtant, aujourd'hui, les prétentions essentielles, les espérances générales de la philosophie ne sont-elles pas accomplies ? Voyez : la pensée est libre, la conscience est libre, le travail est libre, la vie est libre. Des institutions puissantes, les institutions que Voltaire allait admirer au loin, que Montesquieu expliquait à l'Europe surprise, garantissent toutes ces libertés.¹⁷

1793-1795 : Suppression des Académies et création des trois classes de l'Institut

Les Académies d'Ancien régime déjà engagées dans un processus de réforme depuis la deuxième moitié du XVIII^e siècle, ont été la cible des violences culturelles et politiques de la Révolution de 1789. Supprimées en 1793, les savants sont alors privés d'institutions scientifiques qui fondaient et protégeaient les conditions de leur pratique scientifique dans une dimension collective en développant les points de contacts entre les sciences, les sciences et les techniques mais aussi entre les hommes de sciences et le domaine public. Il y a une urgence à institutionnaliser une pratique scientifique, et assurer les progrès des sciences, comme ceux des mathématiques, de la physique mais aussi ceux de la chimie, qui ont montré leur utilité décisive dans les victoires de 1793.

On comprend alors l'enthousiasme d'un des fondateurs de l'École polytechnique, le géomètre Gaspard Monge lorsqu'il écrit à son gendre Marey le 20 janvier 1796 :

L'Institut national, mon cher Marey, par le décret du 3 brumaire qui l'a créé, était chargé de présenter au Corps législatif un projet de règlement pour y être discuté et y subir toutes les formalités des propositions qui doivent être converties en lois. Ces règlements sont faits ; et l'Institut profite de cette prérogative unique qui lui est accordée par la loi, d'avoir pour cette fois l'initiative au corps législatif.¹⁸

L'Institut national est créé par le décret du 3 Brumaire an IV [25 octobre 1795]. Ce décret général est consacré à l'organisation de l'instruction publique et est constitué de six parties : I. Écoles primaires ; II. Écoles normales ; III. Écoles spéciales ; IV L'Institut national des sciences et des arts ; V. Encouragement, récompenses et honneurs publics ; VI, Fêtes nationales.

Monge souligne que les savants ont déterminé eux-mêmes les règles de leur pratique scientifique au sein de l'Institut national et qu'ils n'ont pas été soumis à la discussion au sein des deux conseils créés avec le Directoire. Cela montre non seulement les nouveaux rapports que veulent entretenir les institutions savantes avec les institutions politiques en manifestant

¹⁷ Guizot, F. (1836), « Discours de réception à l'Académie française ».

<https://www.academie-francaise.fr/discours-de-reception-de-francois-guizot>

¹⁸4. Monge à son gendre Nicolas-Joseph Marey, le 20 janvier 1796 Marie Dupond (UDPN/USPC) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). <https://eman-archives.org/monge/items/show/86>

la volonté d'indépendance de la nouvelle communauté scientifique, mais aussi la volonté d'inscrire la pratique de la communauté scientifique dans le domaine public.

Mais Guizot a raison, l'application de l'idée de progrès dans le domaine politique reste encore assez floue à la fin du XVIII^e siècle. Monge écrit de Paris, le 10 nivôse an IV [31 décembre 1795] :

Voilà ce qui a fait désirer aux hommes éclairés le gouvernement républicain. C'est le seul qui puisse donner à l'esprit humain toute sa perfection ; c'est le seul qui ne trouve rien de difficile, rien d'impossible de la part d'une grande nation.

Mais pour cela il vaudrait mieux avoir des républicains sans République qu'une République sans républicains.¹⁹

Tant que le programme du progrès des sciences mathématiques et physiques et ses applications sont garanties, Monge suit l'Empereur, et l'Empire, sans questionner la forme de l'ordre social. Selon Guizot, il ne faut pas se borner au perfectionnement de l'esprit mais le coordonner au bonheur de l'espèce, en passant de l'idée de progrès à celle de civilisation.

En 1828, en conclusion de sa leçon introductory de son Cours d'histoire moderne à la Sorbonne, Guizot précise les rapports entre le progrès et la civilisation.

Il me semble que le premier fait qui soit compris dans le mot civilisation, c'est l'état de progrès, de développement ; il réveille aussitôt l'idée d'un peuple qui marche, non pour changer de place, mais pour changer d'état ; d'un peuple dont la condition s'étend et s'améliore. L'idée du progrès du développement, me paraît être l'idée fondamentale contenue sous le mot de civilisation.

Quel est ce progrès ? [...] Ici réside la plus grande difficulté. L'étymologie du mot [civilisation] semble répondre d'une manière claire et satisfaisante, elle dit que c'est le perfectionnement de la vie civile, le développement de la société proprement dite, des relations des hommes entre eux.²⁰

1795-1832 : Une perspective historique sur les domaines des sciences déterminés et protégés par l'Institut

Dans l'organisation primitive, l'Institut était divisé en trois classes et les classes étaient subdivisées en sections : la première, celle des sciences physiques et mathématiques, était subdivisée en dix sections ; la seconde, celle des sciences morales et politiques, en six sections ; et la troisième, celle de la littérature et des beaux-arts, en huit sections.

Après la violence de 1793, celle de 1803. Avec la suppression, de la section des sciences morales et politiques, c'est toute l'organisation du système de connaissances établi par Condorcet depuis les années 1780, c'est toute une épistémologie des sciences morales et politiques fondée par la mathématique sociale du marquis et les progrès de ces mêmes sciences qui sont menacés, et en quelque sorte effacés.

Les sciences morales et politiques n'en sont pas complètement absentes, mais elles n'y figurent que pour être étudiées dans le passé. [...] l'arrêté consulaire qui détermine les attributions de cette classe, y fait figurer expressément "les sciences morales et politiques

¹⁹5. Monge à son gendre Nicolas-Joseph Marey, Paris, 10 nivôse an IV [31 décembre 1795,]M. Dupond (ed.) (UDPN/USPC) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

<https://eman-archives.org/monge/items/show/87>

²⁰Guizot, F. (1828), *Cours d'histoire moderne*, « Leçon I », Pichon et Didier, Paris, p. 15.

étudiées dans leur histoire.²¹

En 1832, l'Analyse des sensations et des idées devient la philosophie, la science sociale et législation sont distinguées en deux domaines distincts : Législation, Droit public et jurisprudence. Enfin l'histoire est précisée en histoire générale et philosophique. Chaque distinction de domaine montre l'extension et la précision des sciences morales et politiques. Émile Mireaux, en 1958, souligne l'engagement et la réactivité de Guizot :

Il est incontestable que la reconstitution de l'Académie des Sciences morales et politiques fut l'œuvre personnelle [de Guizot], le fruit de sa réflexion, de sa persévérance et de sa volonté.

Il est tout-à-fait significatif et révélateur que la restauration de l'Académie fut, dès son entrée au ministère de l'Instruction publique, son premier souci, son **premier acte de gouvernement**, et avec quelle promptitude ! Guizot devient ministre le 11 octobre 1832 ; deux semaines à peine plus tard paraît l'ordonnance qui rétablit dans le sein de l'Institut royal de France l'ancienne classe des Sciences morales et politiques.²²

Entre octobre et décembre 1832, ont été élus 32 académiciens. Le 27 décembre 1832, le membre de l'Académie française, Villemain, et son ancien adjoint à la Sorbonne, écrit à Guizot, fraîchement élu au fauteuil V, quelques jours plus tôt :

Je ne sais si vous vous proposez d'aller samedi à l'élection de l'Académie des sciences morales et politiques. Je ne sais non plus, si cette élection se fera encore cette fois par scrutin de liste, et par 7 noms à la fois. Mais je vous prierai, si vous êtes présent, de juger quelle chance je pourrais avoir [...].²³

Il y a bien une urgence à institutionnaliser les sciences morales et politiques, en constituant une communauté scientifique et en fondant une pratique scientifique qui coordonne la réflexion critique et théorique à l'action. Mireaux ajoute :

Cette hâte cependant n'a rien d'une improvisation. L'idée qui lui est particulièrement chère, mûrit en effet depuis longtemps dans son esprit. Ses plans sont déjà arrêtés quand il s'installe dans son bureau ministériel.²⁴

1812-1830 : Objets et méthodes historiques, fondateurs des sciences morales et politiques

Émile Mireaux, comme G. de Broglie ou Pouthas, orientent vers les travaux de Guizot au cours de la Restauration. Il faut alors se plonger dans la double étude de Pouthas, *Guizot pendant la Restauration : préparation de l'homme d'État (1814-1830)* et *Essai critique sur les sources et la bibliographie de Guizot pendant la Restauration*²⁵, pour observer les rapports entre œuvre scientifique et action politique. On distingue quatre types de production :

²¹ Lyon-Caen, Ch. (1932). *Notice historique sur l'Académie des Sciences Morales et Politiques : 1795-1803, 1832-1932*. Firmin-Didot, Paris, p. 8.

²² Mireaux, É. (1958). Guizot et l'Académie des sciences morales. *Revue Des Deux Mondes* (1829-1971), 235-249. <http://www.jstor.org/stable/44597107>, p. 235.

²³ Paris, le 27 décembre 1832, Abel Villemain à François Guizot. 10, AN : 163 MI 42 AP 195 Papiers Guizot Bobine Opérateur 31. <https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/>

²⁴ Mireaux, É. (1958), p. 235.

²⁵ Pouthas, Ch.-H. (1923), *Guizot pendant la Restauration : préparation de l'homme d'État (1814-1830)*, et, *Essai critique sur les sources et la bibliographie de Guizot pendant la Restauration*, Plon, Paris.

- Essais historiques et politiques personnels
- Editions et traductions
- Collaborations à des entreprises collectives de publication
- Collaborations à des périodiques

J'insisterai sur deux moments : la création de la chaire d'histoire moderne en 1812 et ce que nomme Pouthas « la guerre de plume », période pendant laquelle Guizot prend une posture publique dans l'opposition de 1820 à 1830. En 1820, il reprend son cours d'histoire moderne en précisant son objet avec l'histoire du gouvernement représentatif. Lors de la publication du *Supplément à l'Histoire du gouvernement de la France [...]*, apparaît dans la liberté de ton de l'historien, la singularité de sa posture politique qui lui offre sa pratique scientifique :

Je ne voulais que résumer l'histoire politique de la France. La lutte des ordres remplit ou plutôt fait toute cette histoire. On savait et on disait cela bien des siècles avant la révolution. On le savait et on le disait en 1789. On le savait et on le disait il y a trois mois. Bien qu'on m'accuse maintenant pour l'avoir dit, je ne pensé pas que personne l'ait oublié. Les faits ne s'évanouissent point selon le bon plaisir et pour la commodité momentanée des ministères et des partis.²⁶

En 1812, Guizot est chargé d'investir une nouvelle branche de l'histoire dans son cours à la Sorbonne : l'histoire moderne. Fontanes, Grand-maître de l'Université, en créant une nouvelle chaire d'histoire, précise et étend le champ de la discipline historique. Deux domaines sont distingués : l'histoire ancienne et l'histoire moderne. Guizot investit d'abord la question de l'histoire de la civilisation en Europe, puis, de 1820 à 1822, celle du gouvernement représentatif.

En 1828, lorsqu'il reprend son cours à la Sorbonne, après une absence de six ans due à son opposition politique. L'éditeur des cours ne manque pas de souligner la spécificité de l'enseignement de Guizot et de sa méthode :

- Enseigner le passé non seulement à la mémoire, mais à l'intelligence
- Retracer non seulement les faits, mais leur sens et leur lien ; mettre en scène les hommes qui ont influé sur le cours des choses
- Retrouver et peindre, [...] les victoires et les revers **de la société et de l'âme humaine** ; telle est la grande **mission de l'histoire**,

L'éditeur ajoute : « pour cela il manquait une histoire vraiment générale dans ses phases progressives ou alternatives, la civilisation tout entière. »²⁷ Il souligne le caractère innovant de la perspective historique de Guizot qui reprend et coordonne les axes de recherche de Bossuet dans le *Discours sur l'histoire universelle* et de Montesquieu dans l'*Esprit des lois*.

En 1828, Guizot a précisé la notion de civilisation et distingue deux types de civilisation, la civilisation morale et la civilisation sociale et politique. Cela détermine deux

²⁶ Guizot, F. (1820), *Supplément aux deux premières éditions : du Gouvernement de la France depuis la Restauration et du ministère actuel*, p. 6.

²⁷ Guizot, F. (1828), « Prospectus ».

postures historiographiques. « L'historien peut se placer **au sein de l'âme humaine** ». « Il peut procéder autrement », ajoute Guizot, « au lieu d'entrer **dans l'intérieur** de l'homme, il peut se mettre **au dehors** ; il peut se placer **au milieu de** la scène du monde et **décrire les changements** de l'état social ».²⁸

G. de Broglie en soulignant après 1832, la pérennité de l'appellation sciences morales et politiques et de l'Académie, interroge la nature des rapports entre ces deux domaines. « Le « et », est-il cumulatif ou alternatif ? ». « Ni tout-à-fait l'un, ni tout-à-fait l'autre. » répond-il.

Guizot nous éclaire dans sa leçon introductory de 1828 :

Ces deux portions, ces **deux histoires** de la civilisation sont **étroitement liées** l'une à l'autre ; elles sont le **reflet, l'image** l'une de l'autre. Cependant elles peuvent **être séparées** ; peut-être même **doivent-elles l'être**, au moins en commençant, pour que **l'une et l'autre** soient traitées **avec détails et clarté**.²⁹

Voilà la réforme de Guizot et son apport épistémologique aux sciences morales et politiques, au cours de l'institutionnalisation d'une pratique scientifique et de l'enseignement de nouveaux domaines de recherche.

Il fonde les sciences morales et politiques non sur les principes et les méthodes de la mathématique sociale de Condorcet et de l'Institut de 1795, mais sur les principes et les méthodes d'une histoire générale de la civilisation morale et sociale. Il commence son élaboration à partir de 1812, en établissant, ce qu'on observe en histoire des mathématiques, et en histoire de la géométrie tout spécialement, dans les premières années du XIX^e siècle : des rapports spéculaires entre les domaines, en miroir.³⁰

Cela fonde des rapports non hiérarchiques, réciproques et dynamiques, seuls garants de l'autonomie des domaines de connaissances, de leur fécondité scientifique et de leur applicabilité pratique. Ainsi, le chemin du progrès, enrichi de la civilisation, conduit d'une mathématique sociale à une géométrie des histoires.

²⁸ Guizot F. (1828), « Leçon I », p. 29.

²⁹ Guizot F. (1828), p. 29.

³⁰ Dupond M. (2014), I, pp. 54-55, et Israel G. (1998) « Des Regulae à la Géométrie », *Revue d'histoire des sciences*, Tome 51, n°2-3. pp. 183-236.